

AKDITAL HOLDING

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : GREEN OFFICE 19 et 20, Beauséjour, angle route d'Al Jadida et bd Abderrahim

Bouabid - 2ème étage - Casablanca

RC N° 357999 CASABLANCA - IF N° 18813595

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 26 JUIN 2020**

Le 26 Juin 2020 à 15 heures,

Les actionnaires de la Société « AKDITAL HOLDING », Société anonyme au capital de 100.000.000 de dirhams divisé en 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, dont le siège social est à Casablanca, GREEN OFFICE 19 et 20, Beau séjour, angle route d'Al Jadida et boulevard Abderrahim Bouabid, 2ème étage, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration conformément aux statuts.

L'assemblée générale procède à la constitution de son bureau comme suit :

- Président : **M. Rochdi TALIB**
- Scrutateurs : **Société MC III TEAM Ltd représentée par M. Saad BENDIDI**
M. Jaouad ZAKARIA
- Secrétaire : **M. Mohamed Ali ABDELHAK**

M. Kamal CHAHIRI, représentant le cabinet AUDITAS, Commissaire aux Comptes, était absent, excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires absents représentés.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet d'établir que l'Assemblée Générale réunit 999.956 actions sur les 1.000.000 d'actions qui composent le capital social. Par conséquent, l'Assemblée réunissant les conditions de quorum prévues par les statuts, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 ;
2. Lecture et approbation du Rapport Général du Commissaire aux comptes sur le même exercice ;
3. Examen en vue de leur approbation des comptes et des états de synthèse de la société au titre de l'exercice 2019 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des résultats ;
6. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes ; examen et approbation des conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
7. Pouvoirs en vue des publications légales.

Le Président appelle les actionnaires présents à prendre connaissance des documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale à savoir :

1. Les copies des lettres de convocation envoyées à tous les actionnaires ;

RT \$ 25

2. Un exemplaire des statuts ;
3. La feuille de présence ;
4. Les pouvoirs des actionnaires absents représentés ;
5. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
6. Le projet de résolutions soumises à la présente assemblée ;
7. Les états de synthèse et les comptes relatifs au même exercice ;
8. Les rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice concerné.

Le Président ouvre la séance et informe les administrateurs de l'impact de la crise sanitaire sur l'exploitation des premiers mois de l'exercice 2020. Il estime qu'il existe un risque que l'épidémie de Covid-19 qui sévit à la date de la présente réunion ait un impact négatif sur les résultats de la Société au titre de l'exercice 2020 qu'il est difficile de quantifier à ce stade.

Il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2019. Il fait donner par la suite lecture des rapports du Commissaire aux Comptes au titre du même exercice.

Après un échange d'observation et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général établi conformément à la loi par le Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019, approuve lesdits rapports, les comptes et les états de synthèse de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un montant des capitaux propres de 45 394 156,74 DH dont un résultat net de 3 797 564,90 DH au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice laisse apparaître un bénéfice net de 3 797 564,90 DH et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice :	3 797 564,90 DH
Réserve légale 5% :	189 878,25 DH
Montant affecté au report à nouveau :	3 607 686,65DH
Report à nouveau antérieur :	1 575 514,31 DH
Total report à nouveau	5 183 200,96 DH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RT

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte de ce qu'il lui a été rendu compte pour l'exercice écoulé des opérations suivantes visées par l'article 56 de la loi 17-95 :

1. Convention cadre de prestations inter-compagnies réalisées par AKDITAL HOLDING au bénéfice des filiales relative à :
 - Prestations relatives à la stratégie et au développement ;
 - Prestations relatives à la mutualisation de divers services de gestion opérationnelle (management fees) ;
 - Prestations relatives au rapatriement de patients étrangers ;
 - Prestations relatives au support financier (rémunération des comptes courants associés/actionnaires).
2. Conventions cadre de prêts inter-compagnies passées au titre des prêts accordés par certaines filiales (BROCHAK et TALIAK) à AKDITAL HOLDING ;
3. Convention relative aux rémunérations pour missions spécifiques assurées par les Administrateurs d'AKDITAL HOLDING tant au sein de la Société que dans ses filiales.

Elle décide d'approuver ces conventions et en donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du procès-verbal afin d'effectuer toutes déclarations et remplir toutes formalités prévues par les dispositions en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

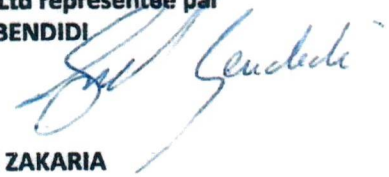
Le Président
M. Rochdi TALIB



Le Secrétaire
M. Mohamed Ali ABDELHAK



Les Scrutateurs
Société MC III TEAM Ltd représentée par
M. Saad BENDIDI



M. Jaouad ZAKARIA

